

lares de misère à ses employés et externaliser ses profits vers des pays aux régimes fiscaux malhonnêtement favorables. Ces pratiques d'achat profitables à court terme, au nom de la cherté du franc, nous retirent inexorablement des entrées fiscales, nous font perdre des emplois, des places d'apprentissage et rendent nos vitrines désolément vides.

Dans ce contexte morose et pas réjouissant, nous ne pouvons qu'être inquiets de devoir verser des millions en intérêts qui ne profiteront en rien à notre collectivité.

Nous réitérons nos remerciements au Conseil communal d'avoir recherché des solutions pour nous sortir de ces emprunts à taux usuriers. Les résultats montrent que les actions possibles, comme le refus de paiement ou une poursuite en justice, seraient des remèdes pires que le mal. Nous aurons donc à boire le calice jusqu'à la lie.

Nous comptons sur le Conseil communal pour qu'il demande, tous les trois mois, des taux d'intérêts fixes comme noté dans son rapport.

Les Verts accepteront le rapport. Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a pris connaissance très attentivement du rapport qui nous a été donné ici à propos des emprunts Depfa.

Il s'agit d'un rapport relativement complet et circonstancié. On a envie de dire : *"Enfin de la transparence dans ce dossier !"*. Parce qu'il faut tout de même dire que depuis 2007, les seules personnes qui étaient au courant de ces emprunts était le Conseil communal lui-même. Ce n'est sorti en commission financière qu'en 2013. Que d'opacité. Enfin, la lumière est faite sur ce dossier.

Nous remercions également le Conseil communal pour toutes les démarches entreprises : l'engagement d'un expert, Me Bohnet, le préopinant du PLR en a parlé, et pour l'ensemble des démarches qui ont été faites auprès de la banque, ma foi, démarches malheureusement infructueuses.

Le rapport comporte ce qu'on va appeler une élision et une erreur. C'est pourquoi le groupe POP va refuser de prendre acte de ce rapport.

Tout d'abord l'élision, et cela a déjà été repris passablement par mes préopinants : le paragraphe 3 du rapport laisse entendre que si ces emprunts ont été contractés, c'est que la Ville était dans la panade et que comme les banques suisses refusaient de prêter de l'argent à la Ville, elle a dû se tourner vers des banques étrangères. Oui, elle le fait déjà depuis 2000. De 2000 à 2010, la Ville a énormément emprunté à l'étranger, puisque les banques suisses ne prêtaient plus à la collectivité chaux-defonnière. Comme le veut l'adage, les banquiers ne sont là pour vous prêter un parapluie que lorsqu'il fait beau. Mais ces emprunts sont tout à fait normaux, à des taux fixes, à des durées normales. Si cet emprunt a été contracté, c'est à cause de la volonté du Conseil communal de l'époque de réduire le prix de sa dette. Et c'est là la seule intention, la seule cause de

cet emprunt. L'intention est louable : faire baisser le prix de la dette de la Commune. Le résultat est catastrophique. M. Surdez du PLR parlait de 18%, pour l'année passée un taux d'intérêt de plus de 20%, et cette année, on risque également d'avoisiner les 20%. Mais bon, on ne va pas se lancer dans des pronostics pour savoir quel sera le taux de l'euro à la fin du mois de mai.

Ce rapport comporte en plus une erreur : il est répondu à la question "*Est-ce que le Conseil communal de l'époque a dépassé sa capacité d'emprunter en 2007 ?*". Le Conseil communal, dans son rapport, dit non. Nous pensons oui. Il y a deux arguments dans l'argumentaire du Conseil communal. Le Conseil communal dit qu'il s'agit d'une conversion. Mais les arrêtés d'autorisation d'emprunt sont assez précis, ils disent que le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure de nouveaux emprunts pour un certain montant. Je ne vais pas développer plus avant, parce que je pense que la seconde personne qui est plus persuadée que le Conseil communal a outrepassé ses fonctions dans ce cadre-là, c'est Laurent Kurth lui-même. Ensuite, il y a un deuxième argument, qui est à l'annexe 7 du rapport. La banque demande au chef des finances s'il est autorisé à conclure cet emprunt, et il répond lui-même, avec la signature du chef de service, que oui, il est autorisé à signer cet emprunt. C'est là où il fait vraiment beau vivre dans le pays des banques. Cette signature protège la banque d'une attaque de la Ville pour dénoncer cet emprunt. C'est là tout de même un élément qui a été bien démontré par Me Bohnet : si un conseiller communal affirme à une banque que oui, il est autorisé à signer un emprunt, alors oui, cette banque est protégée. Ne reste à la collectivité qu'à se retourner contre le conseiller communal en question, mais la banque, elle, touchera ses intérêts. C'est pourquoi nous avons déjà quelques doutes sur le postulat qui vient d'arriver. La réglementation est inutile, quelque part, étant donné que la simple signature suffit, et la banque n'a pas à s'intéresser à la réglementation en place. Mais néanmoins, nous reprendrons ce point plus tard.

Quel bilan faut-il tirer de cette lamentable histoire ? Comme je l'ai dit tout à l'heure, en 2007, Laurent Kurth veut absolument faire baisser le poids de la dette. Il est tellement sûr de sa compétence et de son esprit visionnaire qu'il fait un pari insensé : signer un emprunt avec un taux aléatoire et potentiellement sans limite. Il faut tout de même rappeler qu'aujourd'hui, c'est cette même personne qui est en charge des finances du Canton. Il faut également rappeler que c'est cette personne qui, avec la même obstination, est chargée du dossier de notre hôpital. Je vous remercie.

M. Marc-André Oltramare, NPL : J'ai été admiratif devant cette intervention.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce rapport est très complet et nous imaginons qu'il est juste. Il fait peur. Il démontre bien l'état